

Vincent Goustard  
Inrap Centre-Île-de-France  
[vincent.goustard@inrap.fr](mailto:vincent.goustard@inrap.fr)

Christian Piozzoli  
Service régional de l'archéologie  
Drac Île-de-France  
[christian.piozzoli@culture.gouv.fr](mailto:christian.piozzoli@culture.gouv.fr)

# Le diagnostic comme outil de connaissance d'une agglomération antique : l'exemple de Saint-Chéron (Essonne)

Saint-Chéron est une commune rurale de l'Essonne. Durant le XIX<sup>e</sup> siècle, des vestiges gallo-romains sont fortuitement mis au jour lors de travaux réalisés aux abords du hameau de Saint-Évroult. Il s'agit de bâtiments maçonnés parfois munis de caves, d'un hypocauste, d'un bassin de redistribution associé à de petits aqueducs mais aussi de quelques puits ou de fours domestiques. En 2008, un diagnostic archéologique préventif confirme l'existence d'une agglomération secondaire gallo-romaine. À la même époque, l'évolution de la législation relative à l'urbanisme provoque une densification des secteurs pavillonnaires existants. Le Service régional de l'archéologie décide alors de procéder au suivi archéologique systématique des permis de construire. Trente diagnostics préventifs sont ainsi prescrits, y compris à l'extérieur de l'agglomération antique. Il s'agit d'interventions complexes concernant des parcelles exigües et des vestiges stratifiés. Toutefois, la multiplication des fenêtres d'observation a considérablement renouvelé les connaissances pour les périodes antique et médiévale. Outre le rôle essentiel du diagnostic dans l'approche scientifique d'une agglomération antique, cette étude de cas montre le potentiel de ce type d'opération archéologique. Elle permet également, dans ses conclusions, de s'interroger sur la place et les moyens dégagés par l'Inrap dans l'archéologie des contextes stratifiés eu égard aux évolutions récentes des politiques d'aménagement du territoire national.

## 1 Le contexte

La commune de Saint-Chéron est située à une quarantaine de kilomètres au sud-ouest de Paris et à l'ouest du département de l'Essonne. L'agglomération antique qui nous intéresse dans le cadre de cet article se développe le long de l'Orge, petit affluent de la rive gauche de la Seine. Cette région marque la transition entre la plaine alluviale parisienne d'un côté et le plateau de Beauce de l'autre. Ce terroir est formé d'un reliquat de plateaux entrecoupé de vallées parallèles où l'Orge et ses affluents s'écoulent de l'ouest-sud-ouest en direction de l'est-nord-est (fig. 1). Par ailleurs ce secteur est affecté par un anticlinal ou « dôme de la Rémarde ». Cet accident géologique permet l'accès direct à des matières premières qui restent masquées la plupart du temps par des dépôts plus tardifs que l'on rencontre dans la partie supérieure des versants et sur les plateaux (sables de Fontainebleau, argiles et meulrières de Montmorency, limons...).

Ainsi, à la hauteur de Saint-Chéron on rencontre d'importants gisements d'argiles plastiques sparnaciennes (Yprésien) qui favorisent l'essor de nombreux ateliers de potiers depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à l'Époque moderne. Parallèlement, à la base de cette formation argileuse, on rencontre un dépôt d'oxyde de fer assez peu épais mais dense, avec un minerai assez concentré qui permet l'émergence d'ateliers de réduction dès le I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Les agglomérations de Saint-Chéron et de Dourdan sont à ce jour les principaux pôles artisanaux de transformation de ces ressources minérales pendant l'Antiquité dans la vallée de l'Orge. Ils bénéficient d'une importante voie de désenclavement, créée vers le milieu du

### Mots clés

Diagnostic archéologique, agglomération secondaire, prescriptions

---

### Informations de publication

Publié le 11 juillet 2019  
<https://sstinrap.hypotheses.org/2239>

Goustard (Vincent), Piozzoli (Christian). – Le diagnostic comme outil de connaissance d'une agglomération antique : l'exemple de Saint-Chéron (Essonne). In : Flotté (David), Marcigny (Cyril) dir. – *Le diagnostic comme outil de recherche* : actes du 2<sup>e</sup> séminaire scientifique et technique de l'Inrap, 28-29 sept. 2017, Caen.

I<sup>er</sup> siècle de notre ère, qui permet la diffusion des productions. Les terroirs proches, à l'est et au sud notamment avec le plateau de Beauce et sans doute le bassin de l'Essonne et la vallée de la Juine toute proche, paraissent largement déshérités de ce point de vue et constituent autant de marchés potentiels pour la diffusion de ces productions.

## 2 Historique des découvertes

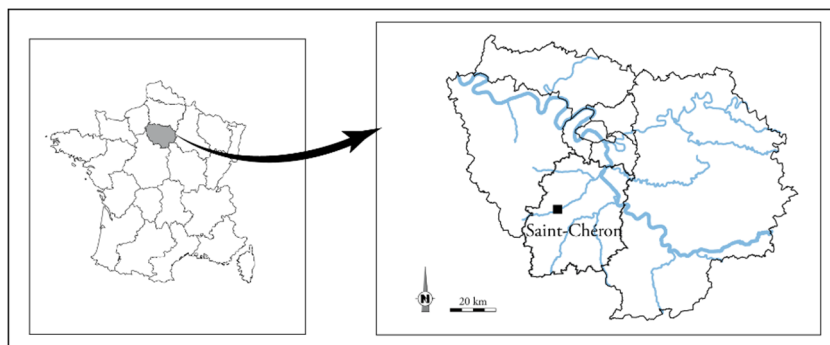
Durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, un historien local documente un certain nombre de vestiges gallo-romains mis au jour lors de travaux réalisés aux abords du hameau de Saint-Évroult situé sur le versant sud de la vallée (Vian, [1873-1875] 2006)<sup>1</sup>. Il s'agit de bâtiments maçonnés parfois munis de caves, d'un hypocauste et d'un bassin lié à des aqueducs, mais aussi de quelques puits ou de fours domestiques. Ces différents aménagements sont établis aux abords d'une voirie qui parcourt la vallée.

Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, quelques rares découvertes fortuites et des prospections confirment l'occupation antique. En particulier en 1951, un four de réduction de minerai de fer est mis au jour sur le versant nord de la vallée (Lemaire, 1951)<sup>2</sup>. En 1981, les travaux de construction d'un pavillon entraînent la fouille de sauvetage d'un four de potier dont le fonctionnement est daté de la fin III<sup>e</sup> – début IV<sup>e</sup> siècle (Bourgeau, 1993)<sup>3</sup>.

En 2007, une prescription de diagnostic archéologique préventif est émise suite à la demande volontaire d'un aménageur souhaitant construire un lotissement au lieu-dit « la Langlacherie ». L'emprise concernée était située à l'est du hameau et présentait une superficie de 3,8 ha (fig. 2).

**Fig. 1 : Saint-Chéron. Situation géographique.**

V. Goustard, Inrap.



**Fig. 2 : Saint-Chéron, « la Langlacherie », 2008. Vue générale du diagnostic.**

V. Goustard, Inrap.



L'intervention a lieu en 2008 et confirme la présence de vestiges gallo-romains sur l'ensemble de l'emprise (Goustard, 2012)<sup>4</sup>. Ceux-ci sont stratifiés et consistent en des bâtiments régulièrement disposés de part et d'autre d'une voie. Les observations anciennes sont désormais confirmées et il apparaît clairement que Saint-Évroult est une agglomération secondaire gallo-romaine de la *civitas Carnutum*, établie à mi-chemin des agglomérations secondaires de Dourdan (*Dordincum*) à l'ouest et Arpajon (*Castrā*) à l'est, le long d'un itinéraire mettant en relation la capitale Chartres (*Autricum*) avec la vallée de la Seine. Toutefois, le projet de lotissement a été abandonné et aucune fouille préventive n'a été engagée.

### **3 Mise en place d'un suivi systématique des autorisations d'urbanisme**

À la même époque, la législation relative à l'urbanisme évolue de façon à limiter l'expansion urbaine pour préserver les espaces naturels et les terres agricoles (loi SRU en 2000, lois Grenelle I et II en 2009 et 2010). Ces nouvelles dispositions réglementaires provoquent une nette densification des secteurs pavillonnaires aménagés durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle sur l'emprise de l'agglomération antique. Plusieurs dossiers d'urbanisme sont ainsi annuellement déposés pour les zones archéologiquement sensibles de la commune.

Le Service régional de l'archéologie prend alors la décision de procéder au suivi archéologique des nombreux permis de construire déposés pour le secteur de Saint-Évroult. En septembre 2013, un arrêté du Préfet de région définissant des zones de présomption d'intervention archéologique est émis pour les secteurs les plus sensibles de la commune. La majorité des zones concernées sont localisées sur le versant sud. Il s'agit du hameau de Saint-Évroult et de ses abords, de l'axe de la voie gallo-romaine sur l'ensemble du territoire communal et du hameau de Mirgaudon correspondant peut-être à un habitat médiéval probablement muni d'une motte castrale. Deux zones sont circonscrites sur le versant nord : le village de Saint-Chéron où existent des indices d'une présence gallo-romaine, particulièrement une activité métallurgique, et le lieu-dit « la Rogère » où pourrait exister une nécropole antique.

### **4 Protocole d'intervention**

Les zones du PLU ouvertes à l'urbanisation étant limitées, la plupart des demandes de nouveaux permis de construire sont issues de divisions foncières pour la construction de nouveaux pavillons dans les jardins préexistants (fig. 3). Ces demandes d'urbanisme ont pour conséquence un mitage de l'emprise de l'agglomération antique. Les projets concernent désormais des terrains d'assiette particulièrement exiguës et présentant parfois un plan très irrégulier. De plus, les futures constructions excèdent rarement plus d'une centaine de mètres carrés d'emprise au sol.

Sur le terrain, l'étroitesse des emprises ne permet parfois de réaliser qu'une ou deux petites tranchées pour un taux d'ouverture souvent compris entre 50 et 80 % (fig. 4). Par conséquent, ces petits diagnostics sont suivis de fouilles exclusivement dans le cas de la mise au jour de vestiges spécifiques ou présentant un potentiel informatif particulier. Cela a été le cas pour l'atelier de potier du 8 rue du Cheval Blanc (Goustard, 2013)<sup>5</sup>, de l'habitat identifié à proximité immédiate au chemin rural n° 16 « le Cheval Blanc » (Mouchène-Borys, 2017)<sup>6</sup> ainsi que pour la petite nécropole d'époque



**Fig. 3 : Saint-Chéron, 15 bis rue Gilbert Chantoiseau, 2016. Exemple d'un diagnostic réalisé dans le cadre d'une division foncière avec des contraintes d'accès.**

V. Goustard, Inrap.



**Fig. 4 : Saint-Chéron, 9 bis rue du Coteau sud, 2012. On mesure ici la complexité de certains diagnostics avec une accessibilité délicate et dans le cas présent avec des vestiges immergés. Ce point d'observation proche de la rivière a révélé une occupation de la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle.**

V. Goustard, Inrap.



carolingienne installée sur l'emprise désaffectée de la voie romaine au 3 route de Blancheface (Goustard, 2016)<sup>7</sup>.

On ne saurait pourtant ignorer que ces interventions sont souvent complexes à monter avec des aspects techniques délicats compte tenu de la géométrie des opérations et de leur exigüité. Elles nécessitent que le responsable scientifique maîtrise la fouille des contextes stratifiés. D'autre part, l'expérience a démontré que la connaissance du contexte archéologique local et de la dynamique sédimentaire constitue un gage de réussite scientifique de ces interventions contraintes. Enfin, il convient d'être attentif à créer un climat de confiance avec les aménageurs, lesquels sont fréquemment des particuliers, souvent des primo-accédants avec des enfants en bas âge, qui découvrent souvent le volet archéologique et ses incidences concrètes au moment du dépôt du permis de construire. Ainsi, le montage de leur dossier peut s'avérer problématique quant aux suites éventuelles du diagnostic en raison notamment des délais d'intervention et de leurs implications financières.

Cette agglomération antique présente des conditions de conservation optimales en raison d'une forte épaisseur sédimentaire liée à l'érosion des versants qui scelle le plus souvent toutes les occupations jusqu'aux niveaux

d'abandon du site antique. Ce milieu particulièrement favorable et la longue durée d'occupation nécessitent de développer, dès le stade du diagnostic, une approche adaptée aux milieux stratifiés avec un échantillonnage fin et en limitant les sondages mécanisés destructeurs. Ainsi, ces petites interventions, certes réalisées en contexte rural mais portant sur les vestiges d'occupations qui couvrent au moins trois siècles d'existence, nécessitent des moyens humains et mécaniques renforcés au regard des superficies concernées.

Les diagnostics prescrits ont pour objectif la vérification de la présence de vestiges ainsi que leur caractérisation fonctionnelle et chronologique. Les trois principaux axes assignés par le Service régional de l'archéologie à ces diagnostics successifs sont les suivants :

- 1 – identification de l'extension de l'agglomération gallo-romaine, de sa structuration et de ses activités ;
- 2 – exploration de la voie romaine et de ses abords ;
- 3 – reconnaissance de l'espace périurbain et de ses aménagements.

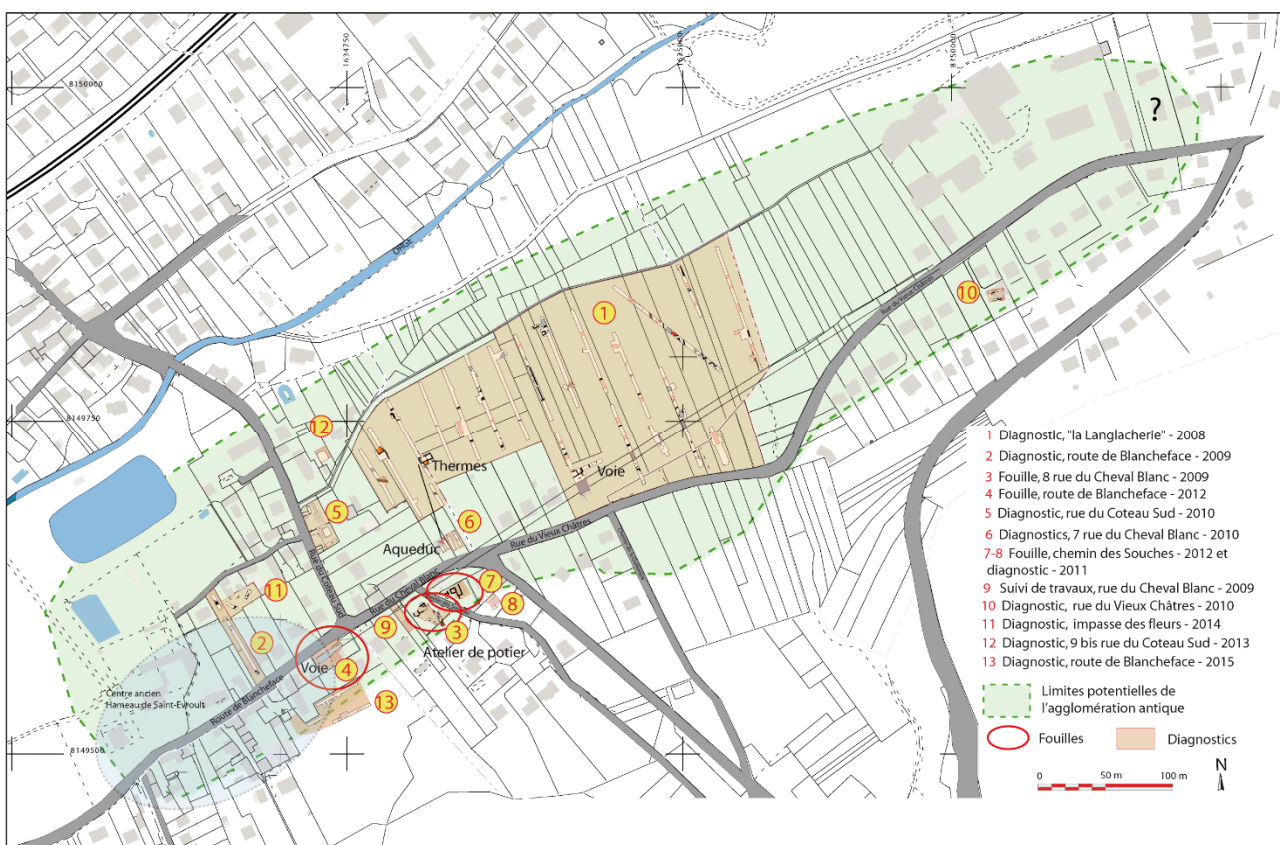
## 5 Des résultats scientifiques probants

Entre 2008 et 2017, ce ne sont pas moins de trente diagnostics préventifs qui ont été prescrits sur l'ensemble de la commune. Leur réalisation a généralement été confiée à un même responsable d'opération de l'Inrap. Ce suivi en continu, depuis une dizaine d'années, confère une cohérence scientifique dans cette approche avec une actualisation régulière des données et la mise en perspective de toutes ces petites interventions. Ainsi, les informations ponctuellement recueillies prennent peu à peu tout leur sens et éclairent sur bien des aspects la nature de cette agglomération.

Les différents diagnostics permettent ainsi de mieux qualifier cette agglomération secondaire et d'aborder certains aspects de l'habitat. Des aménagements urbains (aqueduc, ensemble thermal et voirie) ont été identifiés (fig. 5).

**Fig. 5 : Extrait du cadastre actuel avec situation des interventions archéologiques récentes au cœur de l'agglomération antique de Saint-Évroult.**

V. Goustard, Inrap.





On mesure ainsi l'importance de l'axe viaire qui fédère cette occupation qui prend naissance au milieu du I<sup>er</sup> siècle de notre ère et qui périclité très progressivement à partir de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle. Au-delà du recueil des données techniques et des nombreuses questions abordées par les diagnostics, quelques fouilles permettent d'éclairer des points précis. Trois opérations ont été réalisées à ce jour. Une fouille récente conduite sur un tronçon de la voie romaine vient argumenter un certain nombre d'hypothèses formulées dès 2008. Sans rentrer dans le détail de ces avancées dans le cadre de ce séminaire, ces recherches récentes démontrent l'importance de ces travaux routiers. Ceux-ci précèdent l'émergence de l'agglomération antique et suggèrent, compte tenu d'une maîtrise technique des plus aboutie dans la réalisation de l'ouvrage, que ces travaux s'inscrivent dans un schéma routier provincial. D'autre part, la fouille partielle d'une parcelle pourvue d'un atelier de potier en cœur d'agglomération démontre la part importante des activités artisanales dans le développement du bourg.

## 6 Caractérisation de l'agglomération et de ses abords : quelques aspects des résultats récents

### 6.1. La ville antique : données générales

La commune de Saint-Chéron apparaît comme le siège d'une petite agglomération secondaire, porte d'entrée en territoire carnute. À la hauteur de Saint-Chéron, la voie sert d'ancrage à un habitat dense au sein duquel se développent de nombreuses activités artisanales et commerciales entre le milieu du I<sup>er</sup> siècle de notre ère et le milieu du III<sup>e</sup> siècle. L'ensemble de ces constructions et leurs espaces associés occupent, selon nos estimations actuelles, une superficie comprise entre 8 et 15 ha (fig. 6). Le cœur de l'agglomération périclité très lentement au cours du Bas-Empire.

**Fig. 6 : Saint-Chéron, 7, rue du Cheval Blanc, 2010. Vue de l'aqueduc.**

V. Goustard, Inrap.



## 6.2. Le réseau routier comme élément structurant de l'agglomération : aspects techniques

Cette voie identifiée très ponctuellement au XIX<sup>e</sup> siècle à la hauteur du hameau de Saint-Évroult, restait à découvrir encore récemment. En 2008, le diagnostic de « la Langlacherie » permet d'effectuer plusieurs observations (Goustard, 2012)<sup>8</sup> (fig. 7). Deux autres reconnaissances préliminaires, réalisées à l'est de l'agglomération, ont également permis d'observer la voirie et ses accotements. La structure de la chaussée originelle et ses évolutions ont pu être abordées par le biais d'une fouille récente réalisée au cœur de l'agglomération.

L'implantation de cet axe de communication donne lieu à d'importants travaux préparatoires comprenant une délimitation des emprises, des défrichements et d'importants terrassements. On remarque un choix raisonné dans l'implantation du tracé par rapport aux contraintes topographiques locales. Cette voie est constituée d'un assemblage de segments routiers rectilignes qui présentent de légers changements d'orientations afin de compenser la sinuosité de la vallée et contourner les obstacles naturels qui affectent les versants. Son implantation permet sans aucun doute le meilleur compromis pour la régularité du parcours et la limitation des pentes pour les attelages. L'ouvrage mesure en moyenne 6,2 à 6,3 m de large au niveau de l'agglomération. Il s'insère dans des emprises publiques dont la largeur complète, rarement observée, doit approcher une quinzaine de mètres de large en moyenne. Le monument est le fruit d'une parfaite maîtrise technique et dénote une connaissance très fine du milieu local que l'on relève notamment dans la sélection des matériaux utilisés pour la construction. La voie est aménagée au-dessus des sols environnants afin de protéger sa structure et d'éviter son recouvrement par les dépôts de pente.

**Fig. 7 : Saint-Chéron, « la Langlacherie », 2008. Diagnostic avec les bâtiments, le trottoir et la voie.**

V. Goustard, Inrap.



La forme bombée de la chaussée est obtenue par une sorte de gabarit constitué par un remblai de sables de Fontainebleau. Cet apport surélève la construction par rapport au terrain environnant et sert de lit de pose aux meulières du hériçon. Il permet également un meilleur drainage de la chaussée et l'évacuation rapide des eaux de pluie. Le pavement est bloqué latéralement par une bordure de pierres posées de chant et profondément fichées qui viennent contrecarrer les poussées exercées par la pression des roues susceptible de déchausser les pierres. L'ensemble de ce hériçon est appareillé à la main avec des meulières choisies en fonction de leur taille, posées sur la tranche et orientées perpendiculairement à la bande de roulement avec une légère inclinaison. Par la suite, les meulières de la chaussée sont soigneusement calées par des scories qui participent de la construction tandis que les sables et graviers sont plutôt réservés pour la couche de roulement proprement dite. On remarque à la hauteur de l'agglomération cette présence récurrente de scories métallurgiques qui sont en général associées aux contextes du milieu du I<sup>er</sup> siècle et qui témoignent d'une importante activité de réduction du minerai de fer dans les environs.

Ces mêmes caractères généraux ont pu être observés lors d'une surveillance de travaux réalisée sur les franges de l'agglomération à la hauteur du hameau de Mirgaudon. Cette intervention a permis de découvrir la voie, dont l'assise quasiment intacte mesure à cet endroit entre 6 et 7 m de large (Giorgi, 2011)<sup>9</sup>. Non loin de là, un autre diagnostic a permis de documenter les accotements de la chaussée (Goustard, 2016)<sup>10</sup>. Ainsi, la limite d'emprise des travaux routiers se dessine sous la forme d'un petit fossé creusé en pied de versant. Son comblement est assez atypique par l'abondance du mobilier céramique qu'il contient. Nous avons envisagé la présence de ce mobilier sous l'angle d'une sorte de marquage ou de repère anthropique des limites du domaine public. Entre cette limite et la chaussée proprement dite, on identifie un vaste fossé parallèle à la voie. Il peut s'agir d'un fossé destiné à protéger la chaussée en recueillant les eaux de ruissellement du versant. Son comblement, sans doute assez rapide, détourne son usage et il devient alors une piste de roulement annexe durant le Haut-Empire.

Au-delà de ces premiers résultats, la mise en perspective des différentes interventions conduites sur la voie permet de préciser peu à peu les modes opératoires qui président à la création de l'ouvrage avec une délimitation de l'emprise et une préparation des terrains qui vont bien au-delà de la seule bande de circulation. Comme nous avons pu l'envisager lors d'une fouille consacrée à l'étude de cette voie, la complexité de ces aménagements, la technicité qui les accompagnent (choix d'implantation, travaux préparatoires conséquents, calcul des pentes, choix raisonné des matériaux, mise en œuvre) et les investissements humains et financiers qu'ils supposent, laissent deviner en filigrane un projet porté par une maîtrise d'ouvrage publique.

### 6.3. L'agglomération : organisation générale

Les différentes observations du XIX<sup>e</sup> siècle et les opérations plus récentes, caractérisent les différentes composantes d'une petite agglomération secondaire ou intercalaire sur la route reliant plusieurs cités jusqu'à Chartres. Aucun document épigraphique ne vient éclairer le statut de ce groupement d'unités d'habitations mais, en fonction des indices dont on dispose actuellement, il est envisageable de qualifier cet habitat groupé de *mansio*, sorte de bourg routier entrant dans le cadre de l'organisation des transports de l'État au niveau des liaisons provinciales. Certains traits, comme l'absence apparente d'activité religieuse et peut-être de nécropole, suggèrent une organisation civique à minima. À l'inverse, l'importance de l'habitat et certains équipements sans doute publics, comme les balnéaires mis au jour en 2008, dépassent de loin le cadre de la simple halte routière (*mutatio*). Il s'agirait d'une création nouvelle, sorte d'agglomération routière avec des activités liées au transport (maintenance) mais aussi au



fret. Selon toute logique, cette étape routière permettait la diffusion des productions locales, qu'elles soient liées à l'agriculture (débouché pour les *villae* voisines) ou aux produits artisanaux diversifiés.

Plusieurs indices permettent de penser que l'émergence de l'habitat groupé est concomitante de la création de la voie qui date du milieu du I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Cette hypothèse étayée par une fouille récente (Goustard, 2016)<sup>11</sup> suggère une urbanisation conditionnée par une sorte de tracé régulateur ou de préimplantation parcellaire matérialisé par de petits fossés le long des emprises publiques dès la création de la voie. Il est à ce jour encore délicat de dissocier les différents îlots même si plusieurs diagnostics ont permis de reconnaître quelques traces et indices de chemins de desserte intra-urbaine ou d'exploitation sur les marges de l'agglomération. On mesure ici les limites de ces petits diagnostics dont les surfaces prescrites sont souvent insuffisantes pour apprécier l'organisation parcellaire.

Au sud-est de la voie le développement des unités d'habitations et des parcelles est limité en raison de la proximité du versant. Quelques explorations menées sur ces pentes se sont avérées négatives. À l'inverse, plusieurs diagnostics, pratiquement tous positifs à des degrés divers et deux fouilles ont eu lieu de ce côté de la voie. Dans tous les cas, il s'agit de parcelles aménagées depuis la voie. Les diagnostics que nous avons réalisés ponctuellement le long de la rue de Châtres jusqu'à la route de Blancheface, ce qui représente près de 600 mètres linéaire, démontrent la présence d'un habitat dense et contigu le long de la voie. Ces petites interventions concernent des surfaces restreintes liées à l'aménagement de pavillons individuels. Elles permettent de documenter tantôt le front de rue tantôt la partie arrière des parcelles gallo-romaines.

Le relevé d'une longue coupe lors d'un terrassement dans le cœur de l'agglomération, permet d'aborder la structure longitudinale et complète d'un habitat adossé sur la rue antique (fig. 8). Il n'est cependant pas possible de définir sa largeur. Cette tranchée a été ouverte perpendiculairement à la rue du Cheval Blanc qui reprend à cet endroit quasiment l'emplacement de la voie antique. On distingue ainsi une unité d'habitation à structure bipartite qui est assez représentative de l'habitat groupé que l'on observe de part et d'autre de la voie. À ce titre, elle peut être considérée comme une unité d'habitation type. Le bâtiment comprend une première pièce de 5,8 m de long de dimension intérieure, délimitée par des murs bahuts de 0,7 m de large et de 0,9 à environ 1,2 m de hauteur. Des cloisonnements internes et la présence de poteaux intermédiaires sont très vraisemblables. Les sols présentent de nombreuses traces de combustion liées à des foyers simplement aménagés le long des murs de cette pièce, sans doute dédiée aux activités domestiques ou commerciales. Les recharges de sols et les nombreuses couches d'occupations, témoignent de modifications importantes, voire d'états architecturaux distincts. À l'arrière, une autre pièce de 3,4 m de long est délimitée par une tranchée de récupération. Aucun indice particulier ne permet de définir les activités qui pouvaient se dérouler dans cet espace. Dans certains cas, des communs ou des annexes peuvent prolonger le bâtiment principal. D'une manière générale, les bâtiments donnent l'impression d'être assez rustiques, voire frustes. La partie basse des murs est appareillée en meulière sous la forme de murs bahuts qui permettent de limiter l'impact de la pluie et la dégradation des pieds de murs tandis que les élévations sont en limon. Les couvertures en tuiles, réservées aux bâtiments sur rue ne semblent pas systématiques. Les intérieurs sont constitués de sols de terre battue. Les dispositifs de chauffage restent assez simples le plus souvent, et même si on rencontre ponctuellement des aménagements surélevés qui s'apparentent à des cheminées, les foyers sont le plus souvent aménagés à même le sol. La décoration peinte des intérieurs semble assez exceptionnelle et dénote la présence d'édifices fonctionnels plus que de lieux de villégiature. Il reste généralement difficile de caractériser les activités qui se déroulaient dans ces bâtiments compte tenu des limites qu'imposent les interventions en contexte

de diagnostic. Quelques fouilles prescrites, en raison d'aménagements remarquables comme des fours de potiers, permettent néanmoins d'identifier des installations artisanales en fond de parcelle. Il en est ainsi pour la fouille du Cheval Blanc (Goustard 2013)<sup>12</sup> où des vestiges liés à l'élaboration des céramiques ont été mis au jour dans une pièce située à l'arrière d'un bâtiment sur rue tandis que le four de potier était construit à l'extérieur et au fond de la parcelle. Nous avons proposé le même type de disposition pour le four de potier fouillé anciennement à l'est de l'agglomération (Bourgeau, 1993)<sup>13</sup> et dont l'environnement demeure inconnu. L'activité des potiers semble s'organiser dans le cadre de petites unités de productions assez disséminées au sein de l'agglomération.

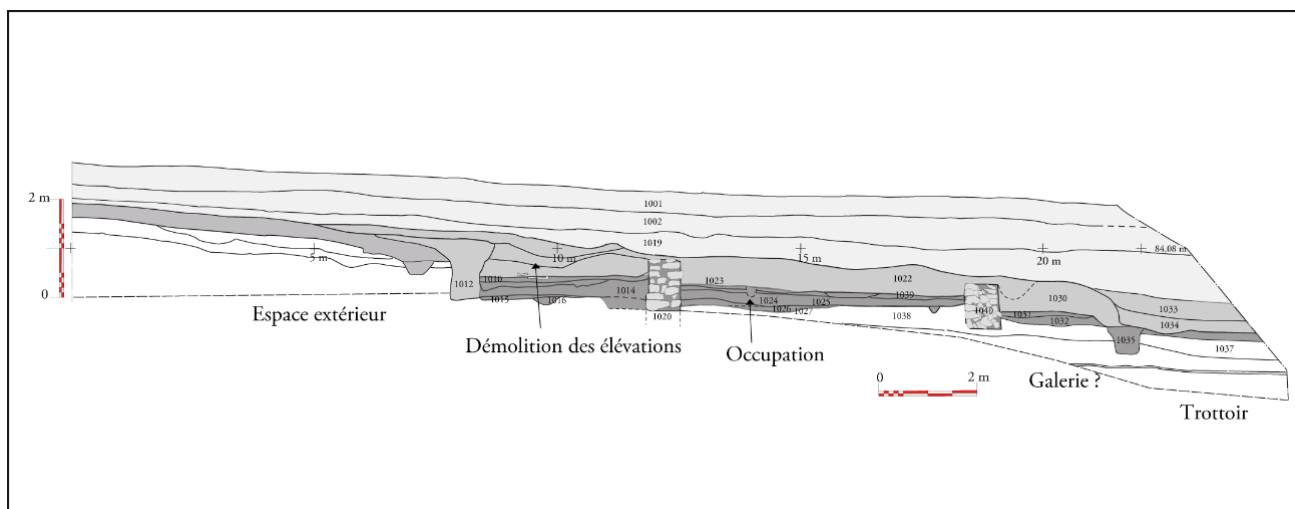
Ainsi, il faut sans doute voir dans la plupart des bâtiments du front de rue des *tabernae*, sorte de d'unité d'habitations mixtes avec des boutiques-ateliers au contact du trottoir et de la rue, combinées à des occupations domestiques. Le diagnostic de « la Langlacherie », réalisé pour l'essentiel de l'autre côté de la voie et au nord, complète cet aperçu. On retrouve ici un habitat très dense sur toute la traversée de l'agglomération. Les unités d'habitation occupent 17 à 18 m de longueur dans la profondeur des parcelles.

À l'arrière des bâtiments sur rue, on relève quelques indices de constructions plus légères, parfois des sols de cours en graviers. Les parcelles se prolongent bien au-delà de ces aménagements sur une longueur à peu près équivalente ou très légèrement supérieure à la partie bâtie. Cette zone arrière des parcelles, circonscrite par un chemin, s'apparente à des espaces ouverts, couverts par des terres arables. Une analyse fine de leur sédimentation et des approches environnementales permettraient de mieux saisir les fonctions de ces espaces qui ont pu accueillir des champs, des jardins, des vergers, des zones réservées aux animaux ou avoir d'autres fonctions dont la caractérisation est importante dans une approche globale de l'occupation du sol. Le diagnostic a permis d'identifier dans ces zones périphériques des latrines ou un puisard.

De ce côté de la voie on perçoit également d'autres activités artisanales. Ainsi, on reconnaît une forge qui compte parmi les activités très facilement identifiables en diagnostic en raison des déchets caractéristiques qui accompagnent ces ateliers (culots, scories très oxydées, parois vitrifiées). Une petite pièce adossée au trottoir comportait un sol dallé en terre cuite. Les nombreuses traces thermiques évoquent un chauffage par hypocauste et une certaine forme de confort. Un tel dispositif pourrait être la signature d'un bâtiment de bord de route plus cossu, peut-être une auberge pour les voyageurs.

**Fig. 8 : Saint-Chéron, 6 bis rue du Cheval Blanc. Coupe d'un habitat en limite de parcelle.**

V. Goustard, Inrap.



Mis à part la partie « routière » de l'agglomération, un deuxième rang de parcelles se dessine au-delà des cinquante premiers mètres au nord-ouest de la voie, sur les terrasses qui dominent la rivière. Ces secteurs ont livré de nombreux indices d'occupation dont plusieurs bâtiments qui paraissent isolés et implantés dans des parcelles bien plus grandes. On rencontre ainsi un édifice sur cave qui constitue l'un des très rares cas à avoir livré des enduits peints (fig. 9). Un peu plus loin, un autre bâtiment d'une trentaine de mètres de long comportait encore des sols en béton de chaux qui témoignent là aussi de constructions plus imposantes et plus soignées. Ces différents édifices sont clairement les marqueurs d'une différenciation sociale de ces résidents au sein de l'agglomération. On peut ainsi s'interroger sur la présence d'édiles locaux ou tout au moins de représentants de la collectivité. C'est au sein de ce même ensemble de constructions, à mi-pente, que s'insèrent des petits thermes partiellement décapés sur une soixantaine de mètres carrés. On identifie ainsi une salle chauffée par hypocauste de 9 m de long et 4,2 m de large dans ses dimensions intérieures, avec l'amorce du canal de chauffe. Au contact de la pièce chauffée, une petite structure excavée de 3,7 m de long et 2 m de large, pourrait marquer l'emplacement d'une piscine (fig. 10). Depuis cette découverte, deux petits diagnostics réalisés sur des parcelles voisines (Goustard, 2010)<sup>14</sup> ont permis d'identifier un petit tronçon d'un aqueduc enterré qui se dirige tout droit sur les thermes. De l'autre côté, la conduite passe selon toute logique, sous la voie jusqu'à un bassin de captage identifié sur le versant au XIX<sup>e</sup> siècle. De tels travaux sont indiscutablement la marque d'une infrastructure publique.

**Fig. 9 : Saint-Chéron, « la Langlacherie »**, 2008. Vue d'un bâtiment sur cave.  
V. Goustard, Inrap.





**Fig. 10 : Saint-Chéron, « la Langlacherie », 2008. Vue du balnéaire.**  
V. Goustard, Inrap.



**Fig. 11 : Saint-Chéron, 15 bis rue Gilbert Chantoiseau, 2016. Diagnostic sur le versant nord de la vallée, près du village actuel. Vue d'un système d'adduction du Bas-Empire.**  
V. Goustard, Inrap.



#### 6.4. Les franges périurbaines

Nos connaissances sur le versant qui fait face à l'agglomération antique sont encore limitées. Plusieurs diagnostics montrent un potentiel assez élevé et de nouvelles problématiques voient le jour au fil des interventions. Des études géomorphologiques sont engagées assez fréquemment afin de mesurer l'évolution du versant et du lit de l'Orge durant l'Holocène. Un diagnostic réalisé au pied du versant, dans les terres inondables situées de l'autre côté de l'Orge, révèle un relief ancien sensiblement différent avec des aménagements hydrauliques destinés à assainir ces terrains sans doute cultivés à cette époque. D'autres témoignages de l'Antiquité sont attestés sur ce même versant, mais beaucoup plus haut et non loin du cœur historique du village actuel. La présence de mobilier gallo-romain ne s'explique pas complètement, même si des installations artisanales (réduction du minerai de fer) sont attestées sur le haut des coteaux. Deux diagnostics récents révèlent des aménagements hydrauliques (Goussard, 2011<sup>15</sup>, 2017<sup>16</sup>). La présence de pierrées évoque un système d'irrigation encore en usage assez tardivement que l'on associe à la pratique du maraîchage (fig. 11). Ces dispositifs témoignent d'une longue mise en valeur et d'une gestion de ce versant où les sources sont nombreuses. La mise en évidence de ces quelques témoins, qui peuvent paraître assez éloignés du cœur de l'agglomération antique, montre tout l'intérêt d'une approche élargie sur ce type de terroir.

### 7 Conclusion

Dix années ont passé depuis la réalisation du diagnostic de « la Langlacherie ». Plusieurs centaines de demandes d'urbanisme ont été faites auprès du Service régional de l'archéologie ; elles ont conduit à la prescription de trente diagnostics préventifs. Ceux-ci ne se sont pas limités à l'emprise de l'agglomération gallo-romaine : bien au contraire, ses abords ont fait l'objet de nombreuses investigations sur les deux versants de la vallée de l'Orge et ont permis de repérer des espaces agricoles pourvus d'aménagements hydrauliques. Ces résultats démontrent donc l'intérêt d'une approche très élargie sur ces contextes d'agglomérations.

Comme cela a été rappelé, ci-dessus, ces diagnostics sont motivés par la multiplication des chantiers de construction, lesquels consistent quasi exclusivement en la construction de pavillons individuels sur de petits terrains souvent issus de divisions parcellaires. C'est parce que les opportunités de prescription sont tributaires de ces demandes d'autorisation d'urbanisme que les interventions archéologiques présentent un caractère si ponctuel.

Le premier objectif, toujours d'actualité, vise à identifier les limites de l'agglomération gallo-romaine. La seconde priorité consiste à vérifier la chronologie de l'occupation, particulièrement sa création et les phases de transition. Pour sa part, la voie qui traverse Saint-Évroult a été caractérisée à plusieurs reprises, tant à l'intérieur de l'agglomération qu'à l'extérieur de celle-ci. Les interventions menées sur les deux versants de la vallée permettent de documenter la dynamique de la mise en valeur de ces zones très proches de l'espace urbain. Enfin, les diagnostics entrepris au hameau de Saint-Évroult ont permis d'aborder les problématiques relatives à l'évolution de l'occupation au Moyen Âge et à l'Époque moderne. Ainsi, c'est désormais une agglomération occupée depuis deux mille ans, c'est-à-dire sur la longue durée, qui mobilise notre attention.

Toutefois, bien que nos connaissances aient indéniablement progressé, force est de constater que certains aspects de la connaissance du Saint-Évroult antique restent à explorer. Par exemple, s'il est à peu près acquis que cette

agglomération constitue une *mansio* implantée à mi-chemin entre les agglomérations de Dourdan et Arpajon, le choix de l'implanter sur l'ubac plutôt que sur l'adret de la vallée reste actuellement inexpliqué. De même, s'il est évident que Saint-Évroult constitue un pôle de production potière et métallurgique, il convient de mieux déterminer la place de ces activités dans l'économie locale. La situation et la nature des équipements religieux sont inconnues. La structuration urbaine, apparemment constituée d'îlots, nous échappe encore. Il en est de même des dispositifs de franchissement des zones humides (ponts, gués aménagés) et de toutes les activités liées à la rivière. Hormis quelques sépultures ou les vestiges d'un habitat isolé (fond de cabane et silo au lieu-dit « la Langlacherie »), le premier Moyen Âge reste encore à découvrir. Parallèlement, la genèse des hameaux qui encadrent l'agglomération antique et la création du village actuel sur le versant opposé de la vallée, relève de processus encore mal perçus.

En conclusion, si ce semis de petits diagnostics archéologiques n'engendre que rarement la prescription de fouilles préventives, force est de constater que ce sont ces interventions qui ont permis de renouveler des connaissances qui dataient soit d'observations réalisées avant les années 1870, soit de découvertes ponctuelles réalisées durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Si cette politique de prescription a pu soulever des interrogations voire une certaine incompréhension à ses débuts, on en mesure désormais toute la portée et l'intérêt scientifique. C'est la raison pour laquelle cette stratégie d'approche par le biais de petits diagnostics est progressivement étendue aux deux agglomérations gallo-romaines voisines de Dourdan et Arpajon.

Le bilan de cette multiplication d'observations ponctuelles est indéniablement positif et il convient de maintenir cette politique de suivi des aménagements. Toutefois, comme on l'a évoqué précédemment, de nombreuses questions restent à ce jour sans réponses car il faut bien admettre que l'on atteint assez rapidement les limites scientifiques imposées par le cadre et les protocoles de ces interventions qui sont souvent restreintes à une reconnaissance préliminaire, à l'emplacement du seul pavillon et non pas à l'ensemble de la parcelle. Ainsi, on doit tenir compte des moyens alloués à ces investigations préalables, et même si l'on note favorablement une très légère augmentation ces dernières années, ce retour d'expérience montre qu'ils sont souvent insuffisants pour répondre aux différentes problématiques rencontrées dès lors que les surfaces sondées sont plus importantes. De ce point de vue, nous pouvons considérer que la multiplication des diagnostics, s'ils n'apportent pas toutes les réponses attendues, permet de poser le cadre de réflexion et les problématiques qui faciliteront la sélection des quelques opportunités qui nécessiteront le passage à la fouille. C'est la raison pour laquelle la prescription de fouilles préventives reste une nécessité lorsque des vestiges présentant un potentiel scientifique spécifique sont repérés, mais on doit bien constater que cette procédure reste assez exceptionnelle. Dès lors, il serait intéressant d'engager des réflexions afin d'étudier les possibilités d'évolution du dispositif en créant un module d'interventions alternatives qui permettrait de dépasser les seuls moyens prévus dans le cadre des procédures des diagnostics actuels, sans pour autant lancer une procédure de fouille. La réalisation de fouilles pour ces petits aménagements reste rédhibitoire pour de nombreux projets émanant de particuliers, tandis que ces interventions heurtent assez facilement les élus de nombreuses communes rurales qui sont toujours partenaires de ces projets à un moment ou à un autre. Ainsi, l'expérience montre qu'en termes de délais, la durée du montage des dossiers Saint-Chéronnais, entre le diagnostic et la réalisation d'une fouille, dépasse souvent 1 an. Il s'agit là de réalités socio-économiques que partagent bon nombre de terroirs ruraux et dont les acteurs de l'archéologie préventive ne sauraient s'affranchir.

Pourtant, au-delà de cette étude de cas et des problématiques archéologiques propres à ce site, Saint-Chéron apparaît comme un exemple



type parmi de nombreux sites stratifiés qui parsèment les contextes semi-ruraux nouvellement impactés par le redéploiement des politiques d'aménagement du territoire. Ainsi, à l'échelle nationale, la préservation des espaces naturels initiée par le *Grenelle Environnement* implique une densification des espaces disponibles au sein des pôles urbains préexistants. Ces choix d'aménagements ont une incidence assez directe sur l'activité archéologique préventive, dont on commence seulement à mesurer les premiers effets. Comme le souligne l'Inrap dans son dernier bilan d'activité, on constate actuellement un glissement sensible des opérations d'archéologie préventive vers les centres urbains. C'est sans doute une tendance de fond pour les prochaines décennies qui déportera une part non négligeable de l'activité archéologique préventive vers des contextes stratifiés, qu'ils concernent de petites villes ou les cœurs de villages ruraux jusque-là peu explorés et non gérés par les services territoriaux, avec des occupations qui s'échelonnent dans leur immense majorité de l'Antiquité à l'Époque moderne.

À l'échelle de l'Inrap, on voit ainsi se dessiner l'indispensable mutation qui devrait accompagner assez rapidement le développement de certains pans de l'activité de l'établissement public qui est avant tout une structure portée par les grands travaux. Bon nombre de problématiques scientifiques sont appelées à se redessiner dans ce nouveau champ d'investigations, mais avant tout ce sont les protocoles actuellement en vigueur et les ratios souvent mis en avant dans le montage des opérations qui nécessitent d'être réévalués et adaptés. En effet, ils peuvent sembler, dans bien des cas, être adaptés avant tout à la prise en compte de sites ruraux à structures simples, pour reprendre les termes de la loi de 2001, avec une évaluation des moyens pondérée par l'assiette très large des projets d'aménagement. Parallèlement, l'approche de ces contextes stratifiés implique une archéologie de terrain très spécialisée qui s'acquiert sur le long terme, cette discipline restant encore à ce jour plutôt l'apanage des services de collectivités.

## Notes et bibliographie

- <sup>1</sup> VIAN (L.-R.). – *Histoire du village de Saint-Chéron. Tomes I, II et III*. Paris : Le Livre d'histoire, 2006 (édition originale 1873-1875). 564 p. (Monographies des villes et villages de France).
- <sup>2</sup> LEMAIRE (R.). – *Rapport sur une visite faite dans le jardin de M. Perrollet à Saint-Chéron et relative à la découverte d'un four de fusion gallo-romain*. Juillet 1951. 13 p. (Archives scientifiques du Service régional de l'archéologie de l'Île-de-France).
- <sup>3</sup> BOURGEOU (L.). – L'atelier de Saint-Évroult (Saint-Chéron, Essonne). In: RIVET (L.) dir. – *Productions et importations dans la région parisienne et actualité des recherches céramiques en Gaule : actes du congrès de Versailles, 20-23 mai 1993*. Marseille : Société française d'étude de la céramique antique en Gaule, 1993, p. 111-115.
- <sup>4</sup> GOUSTARD (V.). – Saint-Chéron (Essonne) – « La Langlacherie » – agglomération antique. In: *Actes des journées archéologiques d'Île-de-France, années 2004 – 2005 – 2009 – 2010 – 2011, Paris / Yvelines / Essonne / Hauts-de-Seine / Seine-Saint-Denis / Val-de-Marne / Val-d'Oise*, vol. 2. Paris : Service régional de l'archéologie, Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, 2012, p. 123-144.
- <sup>5</sup> GOUSTARD (V.). – *Île-de-France, Essonne, Saint-Chéron, 8 rue du Cheval Blanc, chemin rural n°16, lot 1, évolution d'une occupation gallo-romaine (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècles) partagée entre des activités domestique et artisanales (production potière)*: rapport de fouille. Pantin : Inrap Centre Île-de-France, 2013. 256 p. <<http://dolia.inrap.fr/flora/ark:/64298/0127721>>.
- <sup>6</sup> MOUCHÈNE-BORYS (C.). – *Île-de-France, Essonne, Saint-Chéron, chemin rural n° 16, « le cheval Blanc », lot B*: rapport de fouille. Pantin : Inrap Centre Île-de-France, 2017. 222 p. <<http://dolia.inrap.fr/flora/ark:/64298/0146274>>.
- <sup>7</sup> GOUSTARD (V.). – *Île-de-France, Essonne, Saint-Chéron, 3 route de Blancheface*: rapport de fouille. Pantin : Inrap Centre Île-de-France, 2016. 399 p. <<http://dolia.inrap.fr/flora/ark:/64298/0143060>>.
- <sup>8</sup> Cf. note 4.
- <sup>9</sup> GIORGI (C.). – *Île-de-France, Essonne, Saint-Chéron, 38 bis rue de Chantropin*: rapport de diagnostic. Pantin : Inrap Centre Île-de-France, 2011. 64 p. <<http://dolia.inrap.fr/flora/ark:/64298/0118777>>.
- <sup>10</sup> GOUSTARD (V.). – *Île-de-France, Essonne, Saint-Chéron, 22 rue de Chantropin*: rapport de diagnostic. Pantin : Inrap Centre Île-de-France, 2016. 71 p. <<http://dolia.inrap.fr/flora/ark:/64298/0141574>>.
- <sup>11</sup> Cf. note 7.
- <sup>12</sup> Cf. note 5.
- <sup>13</sup> Cf. note 3.
- <sup>14</sup> GOUSTARD (V.). – *Île-de-France, Essonne, Saint-Chéron, 7 rue du Cheval Blanc (Lot B)*: rapport de diagnostic. Pantin : Inrap Centre Île-de-France, 2010. 52 p. <<http://dolia.inrap.fr/flora/ark:/64298/0117518>>.

<sup>15</sup> GOUSTARD (V.). – *Île-de-France, Essonne, Saint-Chéron, Clos de la Fontaine Pintard*: rapport de diagnostic. Pantin : Inrap Centre Île-de-France, 2011. 53 p.

<<http://dolia.inrap.fr/flora/ark:/64298/0120976>>.

<sup>16</sup> GOUSTARD (V.). – *Île-de-France, Essonne, Saint-Chéron, 15 bis rue Gilbert Chantoiseau*: rapport de diagnostic. Pantin : Inrap Centre Île-de-France, 2017. 86 p.

<<http://dolia.inrap.fr/flora/ark:/64298/0144482>>.